

## LA FRAP S'INQUIÈTE DES PRATIQUES PARTENARIALES DE RADIO FRANCE VIS-A-VIS DES RADIOS ASSOCIATIVES

Le 15 juin dernier a été signée, à la Maison de la Radio à Paris, « **la Charte de bonne entente entre Radio France et les radios associatives** » par Jean-Luc Hees (Président du Groupe Radio France), Emmanuel Boutterin (Président du SNRL), et Claude Palmer (Président d'honneur de la CNRA).

Le projet de charte est né d'une nécessité grandissante des radios associatives de « normaliser » les relations avec les radios du service public afin que les radios associatives de catégorie A puissent jouer librement leur rôle d'acteur du développement local.

Jusqu'alors, les radios du service public imposaient, entre autre, aux organisateurs d'événements et lieux culturels, des partenariats d'exclusivité empêchant notamment une présence visuelle et physique des radios associatives sur le terrain.

**Malgré la signature de cette charte, les pratiques de Radio France en la matière persistent,** empêchant les radios associatives d'accomplir leurs missions d'intérêt général qu'elles se sont vues confiées par le législateur et certaines collectivités locales, dans le cadre notamment de subventions publiques.

La FRAP considère que la volonté de Radio France d'engager systématiquement un rapport de force sur les demandes de partenariats **n'est pas en adéquation avec les valeurs que les radios associatives défendent et que le service public se doit de promouvoir.**

Radio France, service public radiophonique, devrait plutôt encourager la diversité des acteurs d'intérêt général sur les partenariats au bénéfice du public, des associations et des organisateurs d'événements, comme cela est indiqué dans son cahier des charges et en préambule de la charte.

**La FRAP invite donc Radio France à cesser immédiatement les demandes d'exclusivité de partenariats vis-à-vis des radios associatives** pour que nos stations et équipes travaillent, au quotidien, dans un esprit de « bonne entente » et de complémentarité sur les territoires.

Le président de La FRAP,  
Loïc CHUSSEAU

*23 radios associatives sont membres de la FRAP. Elles représentent 85 salariés et 1500 bénévoles dans la région Pays de la Loire.*

